

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'ANTICOSTI, TENUE À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL DE VILLE DE PORT-MENIER, LE JEUDI 14 SEPTEMBRE 2017 À 14 H.

Sont présents :	M. John Pineault	Maire
	M. Michel Charlebois	Conseiller no. 2
	Mme Shawna Doucet	Conseillère no. 3
	Mme Hélène Boulanger	Conseillère no. 4
	M. Frédérick Lee	Secrétaire-trésorier

Constat de la signification de l'avis

Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation.

Point 1. Ouverture de la séance

Constat du quorum et ouverture de la séance

À 14 h, le maire souhaite la bienvenue et le quorum est constaté conformément à l'article 147 du Code municipal. Le maire ouvre la séance.

Point 2. Résolution # 17-09-134

Adoption de l'ordre du jour

M. Frédérick Lee, secrétaire-trésorier, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Point 3. Résolution # 17-09-135

Attribution du contrat d'entretien des chemins d'été et d'hiver 2017-2020

ATTENDU QUE lors de l'ouverture des soumissions pour l'entretien des chemins d'été et d'hiver le 6 septembre 2017, Les Entreprises P.E.C. ont été les seuls à déposer une soumission;

ATTENDU QUE l'article 938.3 du *Code municipal du Québec* stipule : « *Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité* » ;

ATTENDU QUE la soumission reçue le 6 septembre ne correspondait pas aux estimés de la municipalité et qu'en vertu de l'article 938.3 du *Code municipal du Québec* elle a demandé aux Entreprises P.E.C. inc de lui fournir une contre-proposition à un prix inférieur;

ATTENDU QUE la contre-proposition a été reçue ce 14 septembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Boulanger, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti accepte la soumission des Entreprises P.E.C. inc. pour l'entretien des chemins d'été et d'hiver 2017- 2020 (3 ans) au coûts suivants avant taxes:

2017-2018	130 000 \$
2018-2019	135 000 \$
2019-2020	140 000 \$

QU'une clause soit incluse au contrat qu'après la première année, si un des deux parties désire mettre fin au contrat, ils le pourront sans pénalités de part et d'autre et que cette cessation devra être signifiée d'une partie à l'autre avant le 1^{er} juin 2018.

QUE M. Frédérick Lee, directeur général, soit mandaté pour signer le contrat et tous autres documents relatifs à cette entente.

Point 4. Résolution # 17-09-136

Nomination d'un responsable et signataire - Demande d'aide financière du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) - Sentier de randonnée anticostien

ATTENDU QUE le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) a pour but de stimuler et contribuer à l'attractivité des milieux de vie dans un contexte de rayonnement régional pour le milieu de la Côte-Nord;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti désire déposer une demande pour le projet de sentier de randonnée autour de l'île d'Anticosti ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire reçoit les demandes jusqu'au 29 septembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Hélène Boulanger et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Île-d'Anticosti désigne M. Frédérick Lee, directeur général, comme signataire de la demande et de tous les autres documents relatifs à ce programme.

Point 5. Résolution # 17-09-137

Nomination d'un responsable et signataire - Demande d'aide financière du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) – Réfection du bâtiment historique de Baie-Sainte-Claire

ATTENDU QUE le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) a pour but de stimuler et contribuer à l'attractivité des milieux de vie dans un contexte de rayonnement régional pour le milieu de la Côte-Nord;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti désire déposer une demande pour le projet de réfection du bâtiment historique de Baie-Sainte-Claire;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire reçoit les demandes jusqu'au 29 septembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Île-d'Anticosti désigne M. Frédérick Lee, directeur général, comme signataire de la demande et de tous les autres documents relatifs à ce programme.

Point 6. Résolution # 17-09-138

Avis de motion pour modification au règlement R129-09-16 concernant les dépenses des membres du conseil faites dans l'exercice de leurs fonctions

Il est donné par Mme Hélène Boulanger qu'à une séance ultérieure le règlement R129-09-16 concernant les dépenses des membres du conseil faites dans l'exercice de leurs fonctions sera modifié.

Point 7.

Période de questions

Conformément à l'article 150 du Code municipal, le conseil met à la disposition des citoyens présents une période de questions.

Personne n'est présent.

Point 7. Résolution # 17-09-139

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 14 h 40.

Le maire reconnaît, en signant le présent procès-verbal, avoir signé toutes les résolutions s'y retrouvant.

John Pineault
Maire

Frédérick Lee
Secrétaire-trésorier

Michel Charlebois
Conseiller no. 2

Shawna Doucet
Conseillère no. 3

Hélène Boulanger
Conseillère no. 4